

	Mairie d'IFS Eplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 30 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 24 mars 2026

Date d'affichage 24 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 32

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Martial LEFEVRE a respectivement donné pouvoir à : Michel PATARD-LEGENDRE.

Absents excusés : Martial LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Françoise DUPARC et Noëlle LE MAULF.

N° 2026-043 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026

Avant le vote du budget primitif prévu le 20 avril prochain, il convient de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Ce débat s'appuiera sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

VU la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, qui modifie les modalités de présentation du document servant au Débat d'Orientations Budgétaires ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB ;

CONSIDERANT que le ROB permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

PREND ACTE que le débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 a bien eu lieu.

PRECISE que le rapport annexé à la présente délibération sera mis à la disposition du public, sur le site internet de la Ville et consultable en mairie, dans les quinze jours suivant la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires.

Ifs, le 30 mars 2026

Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Françoise DUPARC

Michel PATARD-LEGENDRE



Noëlle LE MAULF

Rendue exécutoire le : 11/04/2026 Affichée le : 11/04/2026

Acte à classer**2026-043**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T14-32-31.00 (MI268753278)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260401-2026-043-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026

Date de décision : 01/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Débat d'Orientations Budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [2026-043.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :[16a.ROB_2026.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)
[16b.ROB-PPI.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 01/04/26 à 13:58

Par LELONG EMILIE

Transmis Date 01/04/26 à 14:32

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception Date 01/04/26 à 14:39